



Appel à l'Action : Non à la révocation du statut de Résident de Jérusalem de Salah Hamouri ! Stop à l'acharnement !

Description

Comité de soutien à Salah Hamouri, AFPS et Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, le 21 octobre 2021



Voilà 20 ans qu'Israël s'acharne contre Salah Hamouri, citoyen franco-palestinien, avocat, défenseurs des droits humains.

Ce lundi 18 octobre, il s'est vu notifier la révocation de son statut de résident de Jérusalem. Il ne lui reste qu'une toute dernière possibilité d'appel sous 30 jours.

C'est maintenant en vertu d'une loi inique qu'Israël projette d'expulser Salah Hamouri. Les Palestiniens de Jérusalem sont soumis par Israël au statut précaire de résident et Israël entend leur imposer un devoir d'allégeance. C'est pour défaut d'allégeance qu'Israël a décidé de révoquer le statut de résident de Salah Hamouri, premier pas vers son expulsion de sa terre natale.

Comment la France peut-elle accepter que l'un de ses ressortissants soit ainsi soumis à de tels actes inhumains, à des violations constantes de ses droits fondamentaux ?

Elle sait parfaitement se faire entendre quand elle en a la volonté, on l'a vu de nombreuses reprises. Il est temps de le faire avec Israël.

Le Président de la République doit s'exprimer publiquement sur le cas de Salah Hamouri et affirmer qu'il ne laissera pas ainsi les droits fondamentaux d'un citoyen français bafoués. Il est de sa responsabilité de protéger tous les citoyens français où qu'ils se trouvent.

Le Président de la République doit mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour que ce harcèlement de 20 ans cesse.

Salah doit pouvoir vivre à Jérusalem avec sa femme et ses enfants, c'est son droit le plus fondamental. Le Comité de soutien à Salah Hamouri, l'Association France Palestine Solidarité et la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine appellent toutes celles et tous ceux qui sont pris de justice à interpeller le Président de la République.

Appel à action

Envoyez le message ci-dessous au Président de la République en remplissant le formulaire en ligne sur <http://www.elysee.fr/crire-au-president-de-la-republique/>

Monsieur le président de la République,

Voilà 20 ans qu'Israël s'acharne contre Salah Hamouri, citoyen franco-palestinien, avocat, défenseur des droits humains. Ce lundi 18 octobre, il s'est vu notifier la révocation de son statut de résident de Jérusalem. Cette révocation est la dernière marche avant son expulsion de sa terre natale.

Il ne lui reste qu'une toute dernière possibilité d'appel sous 30 jours.

C'est pour « défaut d'allégeance » qu'Israël a décidé de révoquer le statut de résident de Jérusalem de Salah Hamouri, en vertu d'une loi inique qui contrevient en tous points au droit international : NON, une personne vivant sous occupation ne doit pas allégeance à l'occupant ; OUI, elle a le droit de vivre sur sa terre natale et de résister à l'occupation.

Salah Hamouri doit pouvoir vivre à Jérusalem avec sa femme et ses enfants, c'est son droit le plus fondamental.

Nous vous demandons de vous exprimer publiquement sur le cas de Salah Hamouri et de recevoir sa femme officiellement à l'ambassade pour marquer le soutien que vous leur apportez et votre approbation à Israël.

Nous vous demandons de vous engager et de faire tout ce qui en votre pouvoir pour que soient respectés les droits fondamentaux de Salah Hamouri et de sa famille à qui vous devez assistance et protection.

« Suivre l'affaire de près » comme dit le faire votre Ministre de l'Europe et des affaires étrangères ne suffit pas, il faut des actes !

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Source : [AFPS](#)

date crĂ©e
2021/10/22